

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 15 décembre 2020

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. DEBARLE - FAIVRE – FIDON - PRETOT.

La commission enregistre les forfaits :

Phase de brassage U11 garçons :

Groupe A :

Gr Arc Autrey (le 12/09/2020)
Gr Arc Autrey (le 19/09/2020)
Gr Arc Autrey (le 26/09/2020)
Perrouse 2 (le 10/10/2020)

Groupe B :

Frotey Vesoul (le 12/09/2020)
Vesoul Fc 2 (le 12/09/2020)
Vesoul Fc 2 (le 19/09/2020)
Vesoul Fc 2 (le 26/09/2020)

Groupe C :

Champlitte (le 12/09/2020)
Fc 4 Rivières (le 17/10/2020)
Rigny (le 10/10/2020)

Groupe D :

Fc Lac (le 12/09/2020)
St Rémy (le 12/09/2020)
Vesoul Nord (le 12/09/2020)
St Rémy (le 26/09/2020)

Groupe E :

Larians 2 (le 12/09/2020)
Lure JS 3 (le 12/09/2020)
Larians 2 (le 19/09/2020)
Lure JS 3 (le 26/09/2020)

Amendes : 22€ à chaque absence (déclaré par club)

Phase de brassage U13 garçons :

Groupe A :

Gr Arc Autrey 2 (le 12/09/2020)
Gr Arc Autrey 2 (le 19/09/2020)
Gr Arc Autrey 2 (le 26/09/2020)

Groupe B :

Lure JS 2 (le 26/09/2020)

Groupe C :

Fc 2 Vels (le 10/10/2020)
Rigny (le 17/10/2020)

Groupe D :

Fougerolles 2 (le 12/09/2020)
Fougerolles 2 (le 19/09/2020)
Fougerolles 2 (le 03/10/2020)
Gr 3 Rivières 2 (le 12/09/2020)
Gr 3 Rivières 2 (le 19/09/2020)
Gr 3 Rivières 2 (le 10/10/2020)
Saulx (le 19/09/2020)

Amendes : 22€ à chaque absence (déclaré par club)

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.